



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS

09 avril 2019

Faisant suite à l'examen du 09/04/2019, la CNEDiMTS a adopté le projet d'avis le 09/04/2019.

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société MEDTRONIC informe la Commission qu'elle ne commercialise plus le produit INTERSTIM (1ère génération), neuromodulateur des racines sacrées (codes LPPR 3465946 et 3462468) et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Ce produit est inscrit sous nom de marque.

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif